

# **Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au bénéfice de membres du personnel salarié et de mandataires sociaux de la société et ses filiales**

## **Patrimoine et Commerce**

Société en Commandite par Actions  
au capital de 150 830 800,00 €  
45 Avenue Georges Mandel  
75016 Paris

**Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2022**

**22<sup>ème</sup> résolution**

## **Grant Thornton**

Commissaire aux comptes  
29 rue du Pont  
92200 Neuilly sur Seine

## **Avvens Paris – A4 Partners**

Commissaire aux comptes  
66 avenue des Champs Elysées  
75008 Paris

# Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au bénéfice de membres du personnel salarié et de mandataires sociaux de la société et ses filiales

## **Patrimoine et Commerce**

Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2022

22<sup>ème</sup> résolution

A l'assemblée générale des actionnaires de la société Patrimoine et Commerce,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et de mandataires sociaux de votre société et des sociétés liées à celle-ci, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total des actions existantes ou à émettre ne pourra donner droit à l'attribution ou à la création d'un nombre d'actions supérieur à 5,50% du capital social sur une base totalement diluée. Ce plafond s'imputera sur le montant du plafond fixé aux treizième et quatorzième résolutions de la présente assemblée générale.

La Gérance vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer la compétence, pour une durée de 38 mois, pour l'autoriser à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle elle souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport de la Gérance s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport de la Gérance portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 23 mai 2022

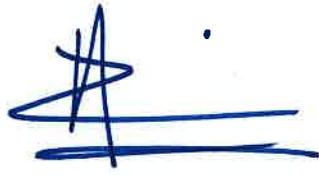
Les Commissaires aux Comptes

**Grant Thornton**  
**Membre français de**  
**Grant Thornton International**



Armandine Huot-Chailleux

**A4 Partners**  
**Membre de Crowe Global**



Marc Luccioni